



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture de la maternité des Lilas, symptôme d'un abandon de l'offre de soins
Question écrite n° 10362

Texte de la question

Mme Aurélie Trouvé alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la fermeture annoncée de la maternité des Lilas, sise depuis 61 ans en Seine-Saint-Denis. La maternité des Lilas, lieu historique de santé et de lutte pour les droits des femmes, fermera ses portes le 31 octobre 2025. Pendant des décennies, elle a incarné un engagement fort pour une médecine respectueuse, féministe et accessible. Cette fermeture, exemple symptomatique s'inscrivant aussi dans un contexte plus large de désertification médicale dans le pays, n'est pas uniquement due à la vétusté et aux difficultés financières, mais aussi à l'incapacité de l'agence régionale de santé à soutenir un projet de long terme et à ses revirements successifs. Il faut le rappeler : le système de santé n'a pas vocation à être rentable, il ne peut être piloté comme le serait une entreprise privée. Or, aujourd'hui, la France n'a plus de politique de santé, car elle a été réduite à sa seule dimension budgétaire. Sans réflexion stratégique de long terme, le seul objectif a été de faire des économies, notamment via l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) : une enveloppe annuelle fermée fixée à l'avance. Celui-ci est depuis sa création inférieur aux besoins réels de dépenses de santé, étranglant chaque année un peu plus les établissements. Quelles ont été les retombées de cette politique ? Des difficultés d'accès aux soins avec des délais de rendez-vous allongés, des pénuries de spécialistes, toujours plus de déserts médicaux, des fermetures d'établissements hospitaliers, des suppressions de lits en chaîne, un manque de personnel conduisant à l'épuisement des soignants restants et entraînant la multiplication des arrêts malades, des démissions et l'impossibilité d'une bonne prise en charge des patients. Même d'un point de vue purement financier, le calcul n'est pas bon : les renoncements aux soins augmentent les frais de traitement avec des pathologies détectées trop tard. Pour la Seine-Saint-Denis, déjà identifiée comme le premier désert médical de France, la fermeture de la maternité des Lilas représente un recul supplémentaire dans l'accès aux soins. Le département compte seulement 116 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 126. La problématique des déserts médicaux ne se limite pas à la Seine-Saint-Denis, mais touche 87 % du territoire français, puisque les gouvernements successifs depuis dix ans semblent conduire une politique systématique d'abandon des lieux de santé de proximité. Les chiffres sont alarmants : 6 000 lits hospitaliers ont fermé dans le pays depuis 2017, 40 maternités ont fermé en France, 130 lieux pratiquant des IVG (interruptions volontaires de grossesse) ont fermé en 15 ans. Près de 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant et 8 millions vivent dans un désert médical. Même Paris est en plein désert médical. Aux Lilas, bien que les délégués syndicaux et élus locaux aient réussi à obtenir un protocole d'accord pour créer un centre de soins pour la santé des femmes et des mères sur le site, cela ne remplace pas la perte de la maternité. C'est pourquoi elle l'interroge sur les garanties prévues afin d'assurer le reclassement et la valorisation des compétences du personnel de la maternité ainsi que sur les moyens et infrastructures qui seront mis en place pour répondre aux besoins de santé des habitants de Seine-Saint-Denis, notamment en matière de gynécologie et de maternité.

Données clés

Auteur : [Mme Aurélie Trouvé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10362

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 décembre 2025

Question publiée au JO le : [21 octobre 2025](#), page 8571